

## Commune inscrite mais non active

Cher(e) Élu(e), secrétaire de mairie

Savez-vous que votre restaurant scolaire est déjà référencé sur ma cantine?

*ma cantine* c'est la plateforme publique qui référence tous les restaurants collectifs pour répondre à l'obligation de télédéclaration des données annuelles d'achats et valoriser leur démarche EGAlim (arrêté du 22 septembre 2022).

### **Qui est concerné?**

Que vous soyez en régie, en gestion concédée ou rattaché à une communauté de communes, en tant que donneur d'ordre légal vous devez vous assurer que votre ou vos restaurants scolaires sont inscrits sur la plateforme "ma cantine" (<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>)

### **Comment rejoindre votre établissement ?**

- Créer votre compte sur [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/creer-mon-compte?mtm\\_campaign=pat&mtm\\_kwd=fast](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/creer-mon-compte?mtm_campaign=pat&mtm_kwd=fast)
- se munir du n°siret de votre établissement ou de l'office que vous desservez
- cliquer sur le bouton "accéder à"

 La cantine « [ND] » avec le SIRET 90410830500015 fait déjà partie de vos cantines.

[Accéder à « \[ND\] »](#)

### **Pourquoi s'inscrire?**

- Pour bénéficier des outils ma cantine:
- Des ressources fiables et réglementaires
- Des outils gratuits pour piloter vos achats EGAlim et locaux

- Des supports de communication pour auprès de vos communes